

AFFAIRE N°5 - Réfection du Chemin de Montgaillard - Approbation du dossier d'avant-projet

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la détermination des besoins en surfacage de la Commune en 1974, mon attention avait été attirée sur l'état de dégradation important du chemin de Montgaillard notamment entre l'entrée du lotissement SIDR et le centre communal. J'ai donc demandé à la DDE de faire une étude pour une remise en état de cette portion de voie. Deux solutions m'ont été proposées :

- la première option consiste en réparations localisées suivies d'un revêtement superficiel,

- la deuxième option comporte une véritable modernisation de la voie par un reprofilage de la chaussée. Cette solution présente l'avantage d'être définitive.

Les deux options ont été chiffrées respectivement à :

- 360 000 F pour l'option 1
- 770 000 F pour l'option 2.

Jé vous demande, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur l'une des deux solutions,
- d'approuver l'avant-projet sommaire qui vous est présenté.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"La réfection du chemin de Montgaillard qui vous est proposée constitue la première tranche d'un travail qui va, par étapes, concerner la totalité de la route de Montgaillard.

Les commissions se prononcent pour la deuxième option (réfection totale) étant entendu que l'état de la chaussée ne permet pas sans danger d'adopter des demi-mesures."

M. FERRERE - La Commune devrait réparer provisoirement le chemin de Montgaillard car il est impraticable.

MME ROCHE - Comment les gens arriveront-ils à Montgaillard, quand nous ferons la réfection du chemin ?

LE MAIRE - Nous ferons les travaux sur la moitié de la route et l'autre moitié sera libre à la circulation.

M. FERRERE - Il ne faut pas oublier que la coupe des cannes à sucre approche.

M. BOYER Eric - Je crois qu'il vaut mieux se pencher sur la deuxième solution qui est une bonne formule et proposer la réfection provisoire, c'est-à-dire boucher quelques trous au passage.

LE MAIRE - Ce chemin part du terrain de sports de la MJC Château-Morange jusqu'au chemin de la Vierge.

M. FERRERE - Quand la réfection de cette route a été faite, il y avait des caniveaux partout. Le génie rural a demandé de les boucher pour une cause indéterminée. Maintenant, il faut refaire les caniveaux.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la solution 1 qui consiste à faire des réparations localisées suivies d'un revêtement superficiel, et la solution 2 qui consiste à moderniser la voie par un reprofilage de la chaussée.

M. GERARD - La solution 1 n'est pas la bonne solution car dans deux ans il faudra tout recommencer.

La DEUXIEME SOLUTION a été ADOPTEE A L'UNANIMITE.

— Du  
— Saint-Denis, le 21 juillet 1975  
— Pour le Préfet  
— Le Secrétaire Général  
— Signé: J. P. FROUST  
— Pour copie certifiée  
— conforme  
— Le Directeur des Finances  
— et des Collectivités locales  
— P. GIANNI